



# Bulletin Juin 2020

## NAO 2020 : ST reporte les négociations sur les salaires

Le 8 juin s'est tenue une réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO).

Nous avons posé cette question : « Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le report à octobre ? Y aura-t-il rétroactivité ? »

Et la DRH a répondu : « On n'est pas capable de le dire aujourd'hui. **JM Chéry a dit qu'il fallait qu'on se revoie en octobre pour savoir s'il y aura une politique salariale et à ce moment-là on parlera ou non de rétroactivité.** Aujourd'hui tout est incertain mais la seule chose qui est sûre c'est que l'on vit une crise économique avec de graves conséquences ; on ne sait pas dans quelle mesure l'économie va rebondir... »

Donc la direction refuse de discuter de salaires dans les deux séances de NAO prévues le 8 et 17 juin.

Après que JM Chéry indiquait il y a quelques semaines que tout allait bien pour ST du fait du développement accéléré du numérique, ST aurait maintenant des problèmes !?!

**Une chose est sûre, ce n'est pas la crise pour tout le monde** : chez ST, maintien des dividendes (-30% révisable en septembre) et de manière globale, alors que nombre d'entreprises annoncent chaque jour des plans de licenciements, des accords « de performance collective » autrement dit du chantage à l'emploi ou bien sont placées en redressement judiciaire, les marchés boursiers s'envolent des deux côtés de l'Atlantique !



### Edito :

ST est-elle vraiment une entreprise si formidable ?

Dans la période, personne ne sera passé à côté de la communication déployée par ST dans le cadre du covid-19 : ST est une entreprise formidable qui protège la santé et la sécurité des salarié-e-s, qui est généreuse (distribution de gel, de masques aux « pauvres nécessiteux », frais kilométriques, prime incitative pour venir travailler sur site, rémunération à 100% pour personnes vulnérables ou en garde d'enfants).

Ne soyons pas si dupes, ST n'a pas changé et reste toujours dans les mêmes logiques : il aura fallu la procédure de DGI consignée par la CGT pour que ST prenne enfin des mesures de protection contre le covid-19, ce qui indique que la priorité de ST est de faire du fric quelles que soient les conditions de travail ; le report des négociations sur les salaires en octobre 2020, qui plus est, sans garanties qu'il y aura des augmentations cette année indique que ST n'est pas si généreuse que ce qu'elle prétend et que maintenant sa générosité, elle nous la fait payer à nous, les salarié-e-s !

## Accord seniors postés : la CGT demande une réouverture des négociations !

Le 16 mai, la CGT a demandé une reprise des discussions et des négociations d'un accord permettant l'accompagnement des fins de carrières des seniors postés à ST Crolles. Fin décembre les organisations syndicales et la direction n'avaient pas trouvé d'accord sur ce sujet. La CGT avait suivi l'avis les salarié-e-s consulté-e-s ne pas signer l'accord. La direction avait fait le choix de mettre fin aux dispositions ultérieures. Pour répondre à la pénibilité et à la souffrance au travail que génère le travail posté des seniors, la CGT propose un décloisonnement des positions respectives pour trouver un accord ! La CGT relance le sujet en national également !

# NEWS Suite...



## Gestion des cas contacts à risque covid-19 !

### La CGT obtient plus de précaution

Depuis la première phase de déconfinement datant du 11 mai, tout-e salarié-e ayant des symptômes doit se faire tester. Le gouvernement préconise que les salarié-e-s ayant été en contact avec un-e salarié-e suspecté-e de covid-19 continuent de travailler jusqu'au résultat du test prescrit par le médecin traitant. Cette situation génère beaucoup d'anxiété en attendant le résultat du test et c'est une source de possible propagation du virus. **La CGT avait tout de suite demandé à la direction de ST que les salarié-e-s « contacts à risque » puissent rester à leur domicile avec maintien de salaire en attendant le résultat du test. La direction de ST vient d'accepter notre demande.**

## CSE : Activités Sociales Et Culturelles

La CGT a démissionné le 28 mai du bureau du CSE ainsi que des postes de référents des commissions culture, sport et voyage.

Lire nos raisons sur notre site internet :

<https://cgtstcrolles.fr/demission-des-postes-cse-cgt-stcrolles>

**La direction vient d'apprendre aux CSE de tous les sites ST France que la dotation allait être plus basse que celle qu'elle avait annoncée pour 2019 et 2020 et elle demande à être remboursée....**

Pour le site de Crolles, il s'agit de 70000€ par année, 140000€ au total. A titre informatif, en 2018 pour CR1 et CR2, les chèques vacances ont représenté 183000€. Cette baisse est directement liée aux ordonnances Macron du 22 septembre 2017, visant à réduire en miettes les droits des salarié-e-s et dans le cas précis, réduire l'assiette de calcul de la dotation au CSE. Avec l'armée de juristes dont est entourée ST, nous ne croyons pas à une erreur involontaire de la direction. La CGT lui demande de renoncer au remboursement.

CORONAVIRUS &  
ACCORDS DE PERFORMANCE COLLECTIVE  
- GAGNER MOINS OU ÊTRE LICENCIÉ -

GRRRRR !  
GRRRRR !

OULALA ! ATTENTION !  
ABANDONNEZ TOUS  
VOS CONQUIS SOCIAUX !



SINON JE VAIS  
VENIR VOUS  
M'ARRANGER !

HI HI  
HI !

Allan  
BARIE

## La CGT signe le 2ème accord déconfinement

Après avoir milité et obtenu la mesure sociale forte du maintien de salaire, pour les salarié-e-s vulnérables ou vivant avec et en garde d'enfant ou de personne en situation de handicap, lors du 1er accord déconfinement déjà signé par la CGT, la CGT a signé le second accord dans le prolongement du premier. Nous regrettons toutefois que la DRH France ait reculé sur le maintien de salaire pour les salarié-e-s en garde d'enfant ou de personne en situation de handicap. Les salarié-e-s dans cette situation sont maintenant en placés en chômage partiel et touchent 84% du net au lieu de 100% ! C'est un mauvais signal sur la manière dont ST perçoit la parentalité !

## Protocole entrées/sorties des équipes postées

La CGT ST Crolles a poussé depuis le début de la crise sanitaire pour avoir la mise en place des entrées et sorties décalées des équipes postées. Notre demande était motivée par le risque de propagation du virus lié à la forte concentration de personnel dans les vestiaires, sas habillage/déshabillage. Finalement, contraint par les dernières sommations de l'inspectrice du travail, la direction a dû mettre cela en place. Le protocole adopté début mai est similaire à celui proposé par la CGT ! Nous regrettons qu'il ait fallu attendre la fin du confinement pour mettre cela en place ! Mais Business is business jusqu'au bout quoi qu'il en coûte ! !

**Plus d'Actualités : <https://cgtstcrolles.fr/> ou Facebook Cgt-Stmicro-Crolles**

*Les Soignants Ont Été Applaudis Pendant Le Confinement...*

*Il Est Temps Maintenant De Rentrer Dans L'Action à Leurs Côtés !*



## **Le mardi 16 juin toutes et tous mobilisé-es pour la santé**

Les personnels de santé, du médicosocial, du social, des Ehpad, dans l'éducation nationale seront mobilisés pour exiger des moyens conséquents pour de bonnes conditions de travail assurant ainsi un service public de qualité pour tous et toutes les usager-es et patient-es. Ils et elles seront en grève aussi pour la reconnaissance de leurs métiers et une revalorisation salariale et professionnelle conséquente avec un dégel immédiat de la valeur du point d'indice. Pendant plus d'un an, ils ont multiplié les actions pour alerter sur la situation de l'hôpital, des urgences, des déserts médicaux, de l'accueil des personnes âgées laissant craindre en cas de vague épidémique de véritables catastrophes sanitaires.

Pendant tous ces mois, ils ont été méprisés, voire matraqués par le pouvoir en place.

Les différents Ministres ont soit minimisé la crise à l'hôpital, soit affiché des promesses qu'ils n'ont pas tenues.

Avec le Coronavirus, les alertes répétées des personnels soignants sont devenues une réalité et l'engorgement des services de réanimation, le manque de lits en soin de suite pour des malades lourdement atteints, la nécessité de transférer des patient-es très malades en train à l'autre bout du pays, la fermeture des services jugés non urgents, la surmortalité enregistrée dans les maisons de retraite, l'absence de masques et de surblouses de protection en nombre, les internes et étudiant-es en santé réquisitionné-es travaillant souvent sans protection et pour un salaire de misère, etc., leur ont malheureusement donné raison.

Toute la politique de casse de l'hôpital et plus largement de la santé, de la sécurité sociale et de la protection des populations les plus fragiles, doit être abandonnée.

Cela a sauté aux yeux de la population, inquiète face à la pandémie. Des élans de solidarité populaires se sont noués avec eux, notamment tous les soirs à 20h00 au cours d'applaudissements soutenus dans tout le pays.

Il est temps de considérer prioritaire la réponse aux besoins de la population et d'engager au sortir de cette crise sanitaire un plan de programmation et de reconstruction de tout le système de soins comme de l'ensemble des services publics au service de l'intérêt général.

Déjà, le projet Ségur voulu par le gouvernement montre ses limites et ressemble à une nouvelle imposture débouchant sur des mesures confortant la politique libérale qui prévaut depuis des années.

Au contraire, les organisations syndicales et de jeunesse apportent leur soutien et invitent le plus grand nombre à participer aux nombreuses mobilisations déjà programmées le 16 juin et à toutes celles en cours nommées « les mardis de la colère ».

Agissons pour la revalorisation générale des salaires de tous les personnels, la reconnaissance de leurs qualifications, un plan de formation pluridisciplinaire et un plan de recrutement de personnels, la suppression de la sélection et la création de places dans les filières de santé, un renforcement des moyens financiers pour les établissements, une augmentation substantielle des budgets 2020 et 2021, l'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits, la garantie de l'accès, de la proximité et de l'égalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire.

**Le 16 juin tous et toutes mobilisé-es pour la santé et en soutien à l'ensemble des personnels de ce secteur.**

***LA CGT ST CROLLES SERA PRESENTE !***

### ***A GRENOBLE LE 16 JUIN - MOBILISATION***

**10h30 - Rassemblement devant l'ARS  
(Cité administrative de Grenoble)**

**12h00 - Pique-nique revendicatif à la Préfecture (Place de Verdun)**

**14h00 - Rassemblement Hôpital Nord (Parvis Belledonne)**

**CLINIQUE MUTUALISTE DE GRENOBLE  
Exigeons le maintien de son statut non  
lucratif !**

Signez la pétition :

<https://www.change.org/p/adrea-mutuelle-non-a-la-vente-des-cliniques-mutualistes-de-grenoble-au-privé-lucratif>

# COVID-19 STORY

## **2.5 MOIS DE LUTTE POUR VOTRE SANTE & SECURITE**

- **Début Mars** : la CGT demande un accord pour une réduction drastique des effectifs dans les FABS et site.
- **16 Mars** : La CGT refuse de signer l'accord de poursuite d'activité car le danger est présent, les mesures de sécurités sont insuffisantes, la réduction de production et des effectifs n'est pas assez cadrée, la prime trop faible, et notre entreprise et pays sont trop impréparés au risque covid-19 !
- **18 Mars** : La CGT lance une procédure de Danger **Grave et Imminent** au vu des mesures trop faibles sur le site. Le CAD apporte son soutien.
- **20 Mars** le DGI est voté à la majorité par les élu-e-s CGT, CAD, une partie de la CFDT. La CFE-CGC vote contre !
- En parallèle de la procédure de DGI, la CGT pour protéger les salarié-e-s dans l'immédiat, **informe sur le droit de retrait** et accompagne les salarié-e-s dans leur démarche. Les droits de retrait sont tous acceptés. Sur un cas, la direction tente de contester, puis sera accepté après intervention CGT.
- **22 mars, l'inspection du travail** entre en jeu et rend un premier rapport de 10 pages sur les manques à la sécurité du site ! Cela légitime la procédure ainsi que les observations et les inquiétudes des élu-e-s CGT.
- **De mi à fin Mars** : Le nombre de cas suspects augmente fortement, il y a des hospitalisations sur d'autres sites. La CGT ST Crolles multiplie les actions médiatiques et autres pour mettre la pression sur la direction afin que les mesures de sécurités soient mises en place. Face à la situation de danger et l'état de saturation du système hospitalier de notre pays en plein pic de la crise sanitaire, **la CGT réclame la fermeture temporaire des FABS de Crolles.**

La CGT informe régulièrement l'inspection du travail de la situation sur le site. L'inspection du travail fait un nouveau rapport sur les multiples manquements de ST en termes de sécurité, le **31 Mars** !

- **Début Avril** : La CGT sollicite les maires et Préfet de l'Isère pour que ST mette en œuvre les préconisations de l'inspection du travail. La CGT souhaite toujours que les FABS soient mises en veille afin de mettre les mesures en place !
- La CGT lance une pétition pour interpeller la population sur les dangers du site !
- **Mi-Avril suite aux diverses pressions**, les mesures mises en place sont assez satisfaisantes, même s'il reste encore des actions à mener ! **La CGT revoie sa position pour une poursuite d'activité cadrée !**  
Néanmoins la CGT ne signe pas le second accord de réduction d'effectifs et production car ce n'est toujours pas assez cadré. Comme pressenti pour le premier accord, beaucoup de salariés souffrent des inégalités d'accès aux jours de rotation. La prime est toujours trop faible. La CGT dénonce la mascarade de cette prime qui est fort probablement un détournement de la prime « macron » P.E.S.P.A de 2019, transformée en 2020 en prime de risques !
- **21 Avril** : Visite de l'inspection du travail qui se conclut par un dernier rapport de 8 pages sommant ST de réaliser encore des mesures !
- **Début mai** : La CGT propose et obtient le protocole du décalage des entrées / sorties différées de 25 à 30' sans aucune contrepartie sur le temps de pauses.
- **11 mai** : La CGT signe le premier accord déconfinement car la CGT obtient la mesure du maintien de salaire à 100% jusqu'à fin mai pour les personnes vulnérables ou vivant avec et en garde d'enfant ou personne en situation de handicap. Mesure qu'elle demandait depuis mi-Avril !
- **01 Juin** : La CGT signe le second accord déconfinement dans la continuité du premier.



**Syndiquez-vous sur [cgt.fr](https://cgt.fr)**

